



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 15 JANVIER 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 15 janvier 2018 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14.

Membres absents : 5.

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, PHELIPPON Jean-Luc, NEVEU Isabelle, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal, M.LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

M. DESVIGNES Mickaël donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
Mme SEGUIN Brigitte donne pouvoir à Mme GIRAUDET Claudine
Mme SERVAIS Françoise
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
M.LEROY Mickaël.

Observations :

Arrivée de M. DESVIGNES à 19h10, à partir de la question n°5 (projet vente logements sociaux).

Secrétaire de séance : M. Pierre THEBAULT.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL LITERRALIS POUR LA GESTION PARTAGEE DES POUVOIRS DE POLICE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE A GRAND POITIERS

Pour accompagner et faciliter le transfert de la compétence voirie des communes vers Grand Poitiers, la Communauté urbaine s'est doté du logiciel LITERRALIS EXPERT d'assistance à la rédaction des actes relevant de la gestion administrative du domaine public routier.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention autorise le Maire à solliciter la mise à disposition du logiciel LITERRALIS EXPERT auprès de Grand Poitiers pour la gestion des actes de police de conservation et de circulation.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE GRAND POITIERS POUR LA REHABILITATION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE

L'extension de Grand Poitiers à 40 communes a entraîné une perte du Fond de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC) perçu par la commune par rapport à 2016, évaluée à 8 132 €. Pour compenser partiellement cette perte, Grand Poitiers met en place un fonds de concours destiné à financer la réalisation d'un équipement communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sollicite, auprès de Grand Poitiers, l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 6 200.00 € pour les travaux de réhabilitation du mur d'enceinte du cimetière estimés à 44 278 € HT.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'ACCUEIL DE LOISIRS AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA BLAISERIE

Afin de permettre à la commune de couvrir une partie de ses charges réelles, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de reconduire la mise à disposition de locaux communaux à l'association du centre socio-culturel de la Blaiserie pour l'exercice de sa mission d'accueil de jeune public, sur la base d'un forfait annuel de 6 000.00 € nets annuels et adopte la convention de mise à disposition de locaux correspondante, pour la période 2018-2020.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SUCE-POUCE » - SOLDE DE LA SUBVENTION 2017

Comme chaque année dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et pour assurer le bon fonctionnement de l'association de la crèche parentale « Suce-Pouce », le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide le versement à l'association du solde de la subvention de l'année N-1, 2017, calculée au vu de l'activité réelle constatée, soit 16 296.37 €.

PROJET DE VENTE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE TRAVERSIERE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, par 4 voix pour (M. Morisseau, M. Seine, M. Thébault, M. Grand-Clément), 7 voix contre (Mme Levent, Mme Giraudet, Mme Seguin, Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau, M. Le Grasse,) et 6 abstentions (Mme Moreau, M. Desvignes, M. Corbel, M. Metivier, M. Phelippon, Mme Neveu), émet un avis défavorable au projet de vente par la SA D'HLM Immobilière Atlantic Aménagement, de 2 logements locatifs sociaux situés rue Traversière à Biard.

LOTISSEMENT « LES BOURNALIERES II » - CONVENTION TRIPARTITE DE RETROCESSION DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC

Afin de prévoir les modalités de transfert des terrains et équipements publics du lotissement des « Bournalières II » dans le domaine public communal après achèvement des travaux, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Grand Clément), adopte la convention de rétrocession tripartite correspondante entre l'aménageur, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers et la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR - AMENAGEMENT INTERIEUR DU NOUVEAU CIMETIERE (PARTIE EXTENSION)

Pour des raisons principalement de gestion durable et écologique du cimetière, d'harmonisation du patrimoine communal, d'identification et d'accessibilité des lieux, il est envisagé une opération d'aménagement intérieur du nouveau cimetière (engazonnement des allées, réfection d'un muret intérieur et aménagement d'un espace cinéraire) pour un montant estimatif de 57 995.00 € HT.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme Bernard, Mme Auzanneau), sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au niveau le plus élevé possible.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRES DES ECOLES – RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

Après concertation avec les directrices des écoles, les enseignants, les parents d'élèves lors de la réunion du 20 décembre 2017 en mairie et conformément aux décisions prises lors des conseils d'écoles réunis respectivement, le 9 janvier 2018 pour l'école élémentaire et le 11 janvier 2018 pour l'école maternelle, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention se prononce en faveur du maintien de l'organisation actuelle précitée pour la prochaine rentrée scolaire 2018 - 2019.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°25/2017 du 19 décembre 2017

Adoption d'un avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'extension de la crèche « Suce Pouce » concernant les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour un montant global de – 24.10 €, portant le nouveau montant du marché à 79 319.57 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Population légale
- Enfouissement des réseaux, rue de l'Ermitage
- Enquête publique pour l'élargissement de l'autoroute A10
- Fonds de Solidarité Territoriale
- Accès aux boîtes aux lettres dans certains immeubles
- Calendrier des réunions et manifestations.